

# DEMANDE D'AUTORISATION

## D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)<sup>(1)</sup> GIRARD FRANCOIS

Président de LA FLECHE SOUS BOIS

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à <sup>(2)</sup> HALLE DES SPORTS

à l'occasion de <sup>(3)</sup> CONCOURS TIR A L'ARC

du 29/10/2022

à 8 heures

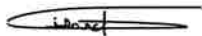
au 30/10/2022

à 20 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 23/09/2022

Signature



## ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 384

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. GIRARD François, Prs du club "la Flèche - sous - Bois"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>o</sup> catégorie

à la Halle des sports

à l'occasion de concours tir à l'Arc

du 29/10/2022

à 8 heures 00

au 30/10/2022

à 20 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 23/09/2022

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif